



Réviser

Le vocabulaire

Les véhicules encombrants possèdent des dimensions de longueur, de largeur et de poids, bien supérieures à celles des automobiles. Il peut s'agir de poids lourds, de bus ou encore de convois exceptionnels. Les véhicules d'urgence, prioritaires ou bénéficiant de facilités de passage, sont utilisés pour l'intérêt général et possèdent des règles de circulation étendues. Pour l'ensemble de ces usagers, le Code de la route prévoit une réglementation adaptée à leurs caractéristiques et à leurs fonctions.



Les essentiels à retenir

➤ Les poids lourds transportent des marchandises :



Rappel : concerne aussi les camionnettes et les fourgonnettes



Le poids lourd est un véhicule dont le **PTAC** (poids total autorisé en charge) est **supérieur à 3,5 tonnes**.

Ce sont des véhicules encombrants avec des dimensions importantes pouvant gêner la visibilité. Le bon comportement à adopter est de leur **faciliter** le passage aux intersections lorsqu'ils changent de direction ou lors de leur insertion sur l'autoroute.



Du fait de leur poids de plus de 3,5 tonnes, leurs **vitesse**s **sont limitées**. Ces limitations de vitesse doivent être **inscrites à l'arrière** des véhicules. La **signalisation** leur adresse également des **messages spécifiques** à respecter



Rappel : ne concerne que les poids lourds

33

1203

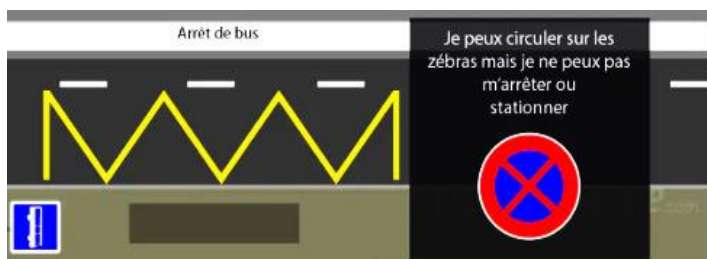
Les poids lourds transportant des **matières dangereuses** sont identifiables avec une **plaque orange** qui contient deux numéros : le numéro du haut indique la nature du danger et le numéro du bas identifie la matière dangereuse.

➤ Les bus transportent des personnes :



Les bus peuvent disposer de voies qui leur sont **réservées**. Un panonceau peut compléter le panneau si l'accès est également autorisé aux cyclistes et aux taxis.

Sauf mention contraire, il est **interdit** aux autres usagers de circuler, de s'arrêter ou de stationner sur une voie réservée aux bus.

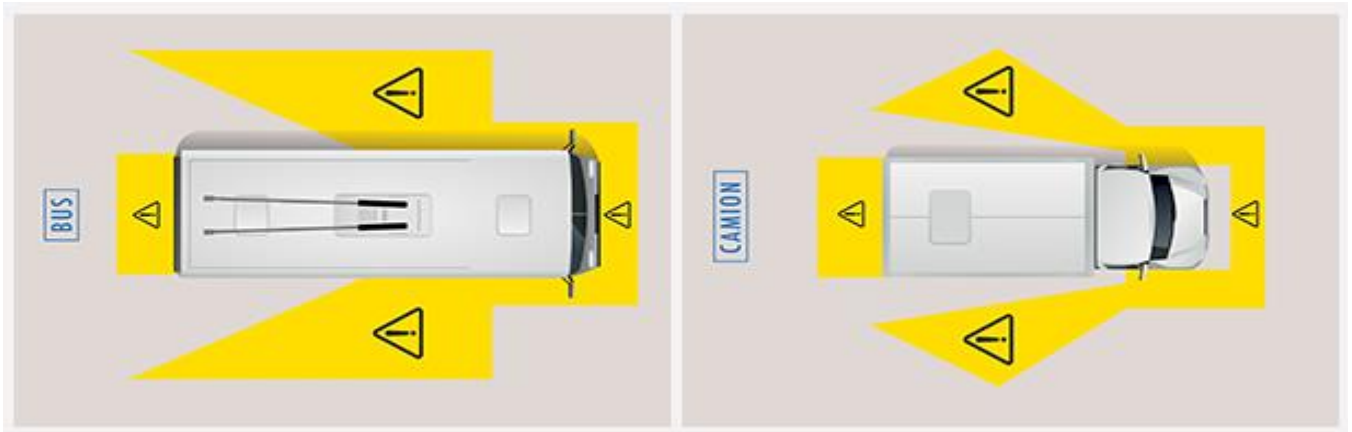


Une signalisation en **zébras** est présente au sol pour indiquer la présence **d'un arrêt de bus**. Il est strictement **interdit de s'arrêter ou de stationner** sur ces zones qui leur sont réservées.



En ville, il faut **céder le passage** aux bus dès lors qu'ils allument leurs **clignotants pour quitter leur arrêt** ainsi que lors des **croisements difficiles**.

Fais très attention lors du **dépassement** d'un bus à l'arrêt. En effet, les piétons ont tendance à s'engager de façon inattendue par devant ou derrière du bus. Attention à ne pas te faire surprendre !



Les véhicules lourds sont plus hauts que les autres, cette élévation crée **quatre angles morts** pour le conducteur, des zones situées hors du champ de vision du conducteur d'un véhicule : à l'avant, en-dessous du pare-brise ; sur les côtés du véhicule ; à l'arrière (sous la lunette arrière pour les bus et autocars).

➤ **Les véhicules d'urgence, ou véhicules d'intérêt général :**

Ils sont divisés en 2 catégories : les véhicules **prioritaires** et les véhicules **bénéficiant de facilités de passage**.



Les **véhicules prioritaires** sont les suivants : services de police, pompiers, SAMU, SMUR, gendarmerie, douanes, véhicules de transport de détenus, véhicules escortés par les forces de l'ordre et les ambulances privées uniquement sur demande du SAMU.

Les **véhicules prioritaires** sont autorisés, uniquement lorsqu'ils sont en mission, à ne pas respecter certaines règles du Code de la route.

A l'approche d'un véhicule prioritaire, un conducteur doit libérer les voies de circulation et/ou avancer jusqu'à ce qu'il trouve un espace dans lequel il pourra se ranger en sécurité.

Dans le cas où un ou plusieurs véhicules sont arrêtés par un feu rouge et que cela bloque le véhicule d'intervention, ils devront avancer avec beaucoup de prudence afin de dégager la chaussée.

Un conducteur a la possibilité d'identifier un véhicule prioritaire en mission grâce à son **gyrophare tournant de couleur bleue** et à sa **sirène 2 tons**.



Les véhicules bénéficiant de **facilités de passage** sont les suivants : secours électricité, ambulances privées, chasse-neiges, engins de service hivernal, transport de produits sanguins ou d'organes humains, transport de fonds.

Les véhicules bénéficiant de facilités de passage ne sont **pas prioritaires**. Un usager de la route n'a pas d'obligation légale de leur céder le passage et ils ne sont pas prioritaires aux intersections.

Cependant, ces véhicules intervenant également sur des **situations d'urgence**, il convient de leur faciliter le passage et de ne pas leur bloquer la route inutilement.

Lorsqu'ils sont en mission, un conducteur a la possibilité de les repérer grâce à leur **gyrophare de couleur bleue** et leur **sirène 3 tons**.



Vérifier

Ai-je bien compris ?

Ex.1 VRAI ou FAUX, indiquer la bonne réponse pour chaque affirmation :

Les bus sont prioritaires lorsqu'ils quittent leur arrêt en agglomération : VRAI ☐.....FAUX ☐

Les bus sont prioritaires lorsqu'ils quittent leur arrêt hors agglomération : VRAI ☐.....FAUX ☐

Dépasser un bus à l'arrêt sans ralentir est sans danger : VRAI ☐.....FAUX ☐

Les véhicules lourds peuvent masquer d'autres usagers : VRAI ☐.....FAUX ☐

Les poids lourds qui transportent des matières dangereuses sont identifiés avec une plaque rouge : VRAI ☐.....FAUX ☐



S'exercer

Je m'entraîne

Ex.2 Compléter le texte fléché :

Les véhicules d'intervention d'urgence :

Lorsqu'ils font usage des..... ●

il faut leurle passage ●

et s'ils sont prioritaires,

j'ai l'obligation de leur..... ●

- Céder le passage
- Avertisseurs sonores
- Faciliter

Ex.3 Compléter le texte fléché :

Les bus :

En agglomération, il faut..... ●

et s'arrêter pour les ●

Comme avec les poids lourds, ils peuvent

masquer la ●

et les croiser peut être difficile.

Leur.....les oblige à ●

se déporter à gauche afin de pouvoir

tourner à et ●

inversement

Il faut donc leur laisser de la ●

pour manœuvrer et tourner en sécurité

- Gabarit
- Place
- Droite
- Ralentir
- Laisser quitter leur arrêt
- Visibilité



S'évaluer

Je teste mes connaissances :)



Question 1 :

Je passe.....A ☐

Je cède le passage au bus.....B ☐



Question 2 : Ce poids lourd transporte des matières dangereuses :

VRAI.....A ☐

FAUX.....B ☐



Question 3 : La voiture devrait s'arrêter :

Au niveau de la ligne.....A ☐

ImmédiatementB ☐



Question 4 : Que faut-il faire ? :

Je facilite le passage.....A ☐

Je passe lentementB ☐



Question 5 : Les usagers autorisés à tourner à droite sont :

Les voitures.....A ☐

Les poids lourdsB ☐

Les fourgonnettes.....C ☐



Question 6 : Je cède le passage:

OUI.....A ☐

NON.....B ☐

Réponses - Exercice 1. Vrai / Faux / Faux / Vrai / Faux - **Exercice 2.** Les véhicules d'intervention d'urgence : lorsqu'ils font usage des avertisseurs sonores, il faut leur faciliter le passage et s'ils sont prioritaires, j'ai l'obligation de leur céder le passage - **Exercice 3 :** Les bus : en agglomération, il faut ralentir et s'arrêter pour leur laisser quitter leur arrêt. Comme avec les poids lourds, ils peuvent masquer la visibilité et les croiser peut-être difficile. Leur gabarit les oblige à se déporter à gauche afin de pouvoir tourner à droite et inversement. Il faut donc leur laisser la place pour manœuvrer et tourner en sécurité- **S'évaluer** – je teste mes connaissances : Q1 :B / Q2 :B / Q3 :B / Q4 :A / Q5 :AC / Q6 :A